

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le lundi 25 octobre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELHADE (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2021

Étaient Présents : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. LASSALLE Jean Claude et de M. PAIN Cédric, **M. BACHÉ Alain**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme WEBER Sophie**, **M. GILLÉ Hervé** portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et de Mme LARRUE Marie, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. COUTIERE Dominique, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. SARTRE Philippe**, **M. BLANC SIMON Jean-Luc**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. MARTINEZ Manuel, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme ARDOUIN Aimée, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GLEYZE Jean Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. GILLÉ Hervé, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), Mme LONGUET Anne-Sophie (excusée) M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel.

MARCHES PUBLICS

Contrat de location longue durée de véhicules

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PnrLG) dispose d'une flotte de véhicules pour permettre aux agents d'effectuer leurs différentes missions sur le territoire du Parc. Depuis plusieurs années, le choix a été fait de renouveler régulièrement cette flotte, pour des questions de sécurité et de confort,

Par délibération n° 72 du 26 juillet 2017, le Comité syndical du Parc a approuvé la signature d'un marché public pour un contrat de location de longue durée de véhicules, permettant le renouvellement de l'ensemble de la flotte automobile du Parc. Les contrats de location liés à ces véhicules arriveront à échéance fin janvier 2022.

Une réflexion est actuellement menée concernant, à l'échelle du PnrLG, un nouveau contrat de location de longue durée ou l'achat de véhicules, en tenant compte de nos nouvelles obligations environnementales en matière de véhicules à faibles émissions de CO² (Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités) et des contraintes liées à l'étendue du territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Cette réflexion s'inscrit par ailleurs dans un contexte de fortes tensions sur le marché automobile, allongeant les délais de livraison des véhicules tant en location qu'en achat (entre 7 et 8 mois, selon les modèles). De ce fait, une livraison en début d'année ne peut se concevoir et nous contraint de proroger le contrat de location en cours, dans l'attente de la mise à disposition des nouveaux véhicules

Après en avoir délibéré, le comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** dans un premier temps le principe d'une prolongation jusqu'à fin juillet 2022 des contrats en cours de location de longue durée de véhicules et d'**AUTORISER le Président** à signer les actes afférents, compte tenu des délais de livraison actuel.
- **D'AUTORISER le Président** dans un second temps, à lancer une nouvelle consultation (appel d'offres) pour le renouvellement en 2022 de la flotte automobile du Parc selon les exigences

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELHADE (40)

Séance du 25 Octobre 2021
Délibération n°108

de la loi MOM **et de VALIDER** les propositions à retenir, après sollicitation de l'avis de la commission d'appel d'offres.

- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 28 octobre 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÂ: 28/10/2021
QualitéÂ: PRESIDENT

